

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2025**  
**COMMUNE DE MUSSY-SUR-SEINE**

La réunion a débuté le 12 février 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PETIT DE BANTEL Henri.

**Membres présents :**

Monsieur CORNAGGIA Mattéo  
Monsieur DESMIER Jean-Louis - Maire-Adjoint  
Madame FASENTIEUX Sylvie  
Madame GORCE Sophie arrive à 18h35  
Madame LOISEAU Marie-Luce - Maire-Adjoint  
Monsieur MANCHON Marc  
Monsieur PASTORET Geoffroy  
Monsieur PETIT de BANTEL Henri - Maire  
Monsieur ROYER Georges – Maire Adjoint  
Monsieur WOTAWA Pierre - Conseiller Municipal délégué

**Membres absents représentés :**

Madame CHASSAIN Martine Pouvoir donné à Mme FASENTIEUX Sylvie  
Madame DULIERE Charlotte Pouvoir donné à M CORNAGGIA Mattéo

**Membres absents :**

Madame JACQUEL Pascale  
Madame PETOT Laurence

Secrétaire de séance : Madame LOISEAU Marie-Luce

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

D03\_25 - OUVERTURE DE POSTE SAISONNIER TEMPS PARTIEL  
D04\_25 - TEMPS DE TRAVAIL POSTE DE CONSERVATEUR DU MUSEE  
D05\_25 - TRAVAUX ONF 2025  
D06\_25 - OUVERTURE DE CREDIT  
D07\_25 - VENTE DE L'ANCIENNE HALLE RESEAU FERRE DE FRANCE  
D08\_25 - POSTE D'ACCUEIL MUSEE DE LA RESISTANCE  
D09\_25 - DEMANDE DE SUBVENTION  
D10\_25 - RECTIFICATIF DELIBERATION D67\_24  
D11\_25 - PARTICIPATION A LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE AUBE NUMERIQUE  
- Questions diverses

**D03\_25 - OUVERTURE DE POSTE SAISONNIER TEMPS PARTIEL**

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : diverses tâches liées à l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux...

Sur le rapport de Monsieur DESMIER Jean Louis ;

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 septembre 2025 inclus.
- **PRECISE** que :  
L'agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée de service de 25 heures hebdomadaires. Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367 IM 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**10 voix pour**

**1 voix contre**

#### **D04\_25 - TEMPS DE TRAVAIL POSTE DE CONSERVATEUR DU MUSÉE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique,

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

**Article 1** : Un emploi permanent de Conservateur du Musée de la Résistance de l'Aube à temps non complet pour une durée hebdomadaire 17,5 heures, soit 50%.

**Article 2** : L'emploi de Conservateur du Musée de la Résistance de l'Aube relève du grade de Conservateur territorial du Patrimoine de catégorie A.

**Article 3** : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

**Article 4** : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire, pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8 1<sup>°</sup> du code général de la fonction publique.

*Le cas échéant, si l'agent est recruté en qualité d'agent contractuel*

**Article 5** : L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions de Conservateur du Musée de la Résistance de l'Aube avec de bonnes compétences en conservation et gestion des collections.

**Article 6** : L'agent devra être titulaire (au minimum) d'un diplôme Master 2 Formation Histoire dans le domaine de la seconde guerre mondiale.

**Article 7** : L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 525, indice majoré 455.

**Article 5 ou 8** : A compter du 16 septembre 2024 le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : culturelle

Cadre d'emplois : Patrimoine

Grade : Conservateur territorial du Patrimoine : - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

**Article 6 ou 9** : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**10 voix pour**  
**2 voix contre**

#### **D05\_25 - TRAVAUX ONF 2025**

Pour une meilleure rentabilité de la forêt, il convient de l'entretenir.

Monsieur Georges ROYER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présente le programme de travaux à réaliser pour l'année 2025 :

- Cloisonnement sylvicole et dégagement manuel de régénération naturelle : parcelle 67b
- Intervention en futaie irrégulière : parcelle 44a

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **DECIDE** la réalisation du cloisonnement sylvicole et dégagement manuel de régénération naturelle pour la somme globale de 12 930,00 € HT,
- **DECIDE** la réalisation de l'intervention en futaie irrégulière pour la somme globale de 3 550,00 € HT

Soit un montant total de 16 480,00 € HT.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**12 voix pour**

#### **D06\_25 - OUVERTURE DE CREDIT**

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ouverture de crédits anticipés d'investissement avant le vote du budget principal, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent. Cette disposition permet d'engager des travaux urgents sans attendre le vote du budget.

Le Maire indique que l'application de cet article est nécessaire afin de permettre le paiement de factures liées aux divers travaux d'investissement en cours.

Pour rappel le budget N-1 pour le chapitre 23 s'élevait à 1 407 000.00 €. La Déclaration d'Ouverture de Crédit (DOC) peut donc s'établir à 351 750.00 € maximum (1 407 000.00/4).

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- o **AUTORISE** l'ouverture par anticipation du vote du Budget Primitif 2025 le montant des crédits suivants au chapitre 23 :

Libellés	Compte	Montant en €
Collégiale	231	281 000
Musée	231	70 750

- o **PRECISE** que les crédits nécessaires de 351 750.00 € seront prévus au chapitre 23 du BP 2025 de la commune de Mussy sur Seine.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

**12 voix pour**

#### **D07\_25 - VENTE DE L'ANCIENNE HALLE RESEAU FERRE DE FRANCE**

Monsieur Jean-Louis DESMIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe le conseil municipal d'une proposition d'achat de l'ancienne halle des réseaux ferrés de France. Le potentiel acquéreur propose le prix de 13.000,00 € et de prendre en charge la facture du géomètre pour un document d'arpentage pour division et bornage de la parcelle cadastrée AH n°342, pour un montant de 1.173,00 € TTC

**Après délibération, le conseil municipal décide de :**

- **ACCEPTER** la vente au profit de l'acquéreur pour la somme de 13.000,00 € et le coût du géomètre pour la somme de 1.173,00 € TTC, soit 14.173,00 €
- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers

**10 voix pour**

**1 voix contre**

**1 abstention**

#### **D08\_25 - POSTE D'ACCUEIL MUSEE DE LA RESISTANCE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter une personne pour le poste d'Agent d'Accueil du Musée de la Résistance de l'Aube durant la période d'ouverture. Il présente la candidature de Madame Marjorie LUDINARD.

**Après délibération, le conseil municipal**

- **DECIDE** de faire un CDD pour accroissement temporaire d'activité, à Madame Marjorie LUDINARD du 05/04/2025 au 02/11/2025 en qualité d'adjoint du patrimoine à temps complet soit 35 heures hebdomadaires (du mercredi au dimanche), pour l'accueil et la surveillance du Musée de la Résistance,
- **PRECISE** que cet agent sera rémunéré à l'indice brut 367, majoré 366, correspondant au 1er échelon de l'échelle C1,

**10 voix pour**

**2 voix contre**

#### **D09\_25 - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Georges ROYER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, explique aux membres du conseil municipal que :

- l'A.D.A.M.A.10 (Association Départementale des Anciens Maires et Adjoints de l'Aube) sollicite une subvention de 100,00 €. Il demande l'avis du conseil.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

**ACCEPTE** l'octroi de la subvention demandée par l'A.D.A.M.A.10 d'un montant de 100,00 €

**9 voix pour**

**1 voix contre**

**2 abstentions**

## D10\_25 - RECTIFICATIF DELIBERATION D67\_24

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 25 novembre 2024 :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un preneur, lors d'un rendez-vous en date du 24 septembre 2024, a demandé la résiliation du bail à long terme sur 00ha 25a 80ca à prendre dans la parcelle cadastrée ZM 48 pour une contenance de 00ha 40a 89ca, consenti par la commune de Mussy sur Seine à son profit, pour cause de retraite.

Une personne s'est présenté comme repreneur pour un bail moyennant un fermage de 2000kg de raisins l'hectare.

Il convient de rectifier le numéro de la parcelle qui n'est pas ZM 48 mais ZM 148. Il convient également de préciser que la parcelle cadastrée ZM 148 a été divisée aux termes d'un procès-verbal de cadastre réalisé le 24 septembre 2001 et publié au service de la publicité foncière de TROYES 1, le 06 septembre 2002, volume 2002P, numéro 6154.

Par conséquent, la parcelle cadastrée ZM 148 est devenue :

La parcelle ZM 212, lieudit LES ADROITS, pour une superficie de 25a 80ca, objet du bail, et  
parcelle ZM 213, lieudit LES ADROITS pour une superficie de 15a 09ca.

Après délibération, le conseil municipal décide :

**D'ACCEPTER** la résiliation de bail demander par le preneur,  
**DE CONSENTER** un bail à long terme au repreneur moyennant un fermage de 2000kg de raisins l'hectare,  
**D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ces dossiers.

**12 voix pour**

## D11\_25 - PARTICIPATION A LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE AUBE NUMERIQUE

Monsieur Jean-Louis DESMIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, explique au conseil municipal :

Afin de répondre au souhait grandissant d'un certain nombre de collectivités aubois tendant à la mise en œuvre d'une solution mutualisée pour la gestion des dispositifs de vidéoprotection et le déploiement de solutions innovantes permettant de faciliter la gestion d'équipements et d'infrastructures en lien avec les transitions énergétiques et renouvelables, le Département de l'Aube propose la création d'un syndicat numérique, dénommé Syndicat Aube Numérique.

Ainsi, ce syndicat mixte ouvert à la carte permettrait de favoriser la transformation numérique du territoire aubois et de contribuer au développement de services numériques mutualisés par le déploiement d'infrastructures (hors FTTH1) et de mettre en œuvre des services d'usages numériques au bénéfice de ses membres.

D'une part, ce syndicat proposerait à ses membres la connexion de l'ensemble des dispositifs de vidéoprotection au travers d'un réseau dédié, le stockage en temps réel des flux vidéo captés et leur mise à disposition immédiate auprès de la police, de la gendarmerie nationale et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

D'autre part, le déploiement d'un réseau d'objets connectés de disposer de données fiables et lisibles pour piloter la transition numérique et la gestion des équipements des collectivités (capteurs de température ou de CO2 d'une salle de classe, salle des fêtes, salle de la mairie pouvant alerter d'une anomalie, compteur d'eau intelligent permettant au citoyen de connaître sa consommation et de l'alerter d'une éventuelle fuite d'eau, capteur pour piloter l'éclairage

public, capteur pour le taux de remplissage de bennes, indicateurs de passage de véhicules, ...).

Cette nouvelle entité pourrait en outre apporter conseils et appuis sur des sujets majeurs, notamment ceux liés à la cyber sécurité.

La création de ce syndicat est prévue pour le premier trimestre 2025 et devra être précédée d'une approbation expresse des statuts par le Conseil municipal de chaque membre.

Cette création se formalisera ensuite par un arrêté préfectoral rendu après avis de la Commission départementale de la coopération intercommunale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 57111-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-14 ;

Considérant le projet de création d'un syndicat mixte ouvert à la carte dénommé Aube Numérique porté par le Département de l'Aube,

Considérant que la volonté de la Commune d'adhérer à ce syndicat pour ce qui la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure (et/ou) le déploiement d'un réseau d'objets connectés

**Après délibération, le conseil municipal décide,**

**D'APPROUVER** la création du futur Syndicat mixte ouvert Aube Numérique

**D'APPROUVER** le principe d'adhésion à ce futur syndicat Aube Numérique pour ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure et/ou du déploiement d'un réseau d'objets connectés

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier

**12 voix pour**

#### **Questions diverses**

Madame Sophie GORCE, Conseillère municipale, souhaiterait une annualisation du temps de travail pour tous les agents de la commune.

Elle pense également que le coût annuel du Musée à la charge de la commune est trop élevé.

Madame Sylvie FASENTIEUX, Conseillère municipale, demande pour quelle durée sera conclu le contrat de conservateur. Monsieur le Maire lui indique que ce sera déjà pour une période d'un an.

Georges ROYER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, informe le conseil municipal que les ventes infructueuses de bois sur pied par l'ONF de trois parcelles en 2024 ont été remises sur le catalogue 2025. Elles ont donc été vendues en 2025 pour la somme de 8.190 € HT.

Concernant la vente de l'ancienne halle Réseau Ferré de France (RFF), Monsieur Pierre WOTAWA, Conseiller délégué, se demande pourquoi le conseil municipal accepte la vente à la première proposition. La voie de chemin de fer pourrait devenir une vélo-voie et l'ancienne halle pourrait être alors transformer en lieu d'accueil du public. Monsieur Jean-Louis DESMIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait remarquer qu'il y a d'autres lieux possibles.

Monsieur Jean-Louis DESMIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose de traiter toutes les demandes de subventions en même temps. Il est donc décidé de traiter toutes les demandes au mois de mai de chaque année.

Monsieur Jean-Louis DESMIER transmet au conseil municipal les remerciements de Madame Valérie HUMBERT suite au décès de son époux Franck.

Monsieur Georges ROYER explique à l'assemblée que l'association « Arbres Remarquables de l'Aube » a contacté la mairie pour solliciter un soutien financier ou une adhésion. Cette demande sera traitée au mois de mai.

Suite à la réunion de la commission d'animation le lundi 10 février, Monsieur ROYER informe le conseil municipal qu'il a été décidé de nettoyer le canal. Les bénévoles doivent s'inscrire auprès de Monsieur Georges ROYER ou de Monsieur Jean-Dominique DULIERE. Madame FASENTIEUX s'inquiète pour la sécurité des bénévoles (tronçonneuse, boue toxique). Monsieur ROYER lui indique qu'il sera le seul à utiliser les outils mécaniques dangereux et que les bénévoles ne devraient pas être dans la vase. Il a contacté la DDT et l'OFB à ce sujet, qui ont donné leurs accords et argué que ce nettoyage était plutôt conseillé.

Monsieur Geoffroy PASTORET, Conseiller municipal et membre de la commission d'animation s'étonne de ne pas avoir reçu l'invitation pour la réunion du lundi 10 février.

Monsieur Georges ROYER lui répond que son nom était bien sur la liste et qu'un mail lui a été adressé.

En octobre dernier, Monsieur ROYER a assisté à l'assemblée générale du Téléthon à la Chapelle Saint Luc. La responsable est venue à Mussy sur Seine pour demander si la commune pouvait mettre en place une journée d'activité ou deux au profit du Téléthon.

Il propose à la commission d'animation de se réunir régulièrement afin de finaliser le projet. Pourrait être proposé : tir à l'arc, randonnée pédestre, mini concert des enfants de la chorale, vente de gaufres, gâteaux... Plusieurs associations sont prêtes à adhérer au projet.

Monsieur ROYER transmet au conseil municipal les remerciements de l'association « Fibromyalgie Aube » pour l'octroi d'une subvention en 2024.

Il informe également l'assemblée qu'il a reçu, il y a environ deux semaines, la validation de demande de DETR et DSIL pour le City Stade. Le dossier est complet, une réponse sera donnée dans les mois à venir.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la lettre d'information de la Sénatrice Vanina PAOLI-GAGIN est consultable au secrétariat de la mairie.

Monsieur Jean-Louis DESMIER évoque le problème de la pose des panneaux photovoltaïques dans le centre bourg. L'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) ou maintenant SPR (sites patrimoniaux remarquables) interdit la pose de panneaux photovoltaïques. Toutefois, les pétitionnaires de déclarations préalables de travaux effectuent plusieurs demandes sans succès et la commune paye toutes ces demandes (100,00 € pour les demandes de permis de construire, 80,00 € pour les demandes de permis de démolir et 70,00 € pour les demandes de déclarations préalables de travaux). Dorénavant, chaque pétitionnaire sera informé du coup de leur demande supporté par la commune.

Madame Sylvie FASENTIEUX informe le conseil municipal que le site internet de la commune doit changer de plateforme.

Madame Sophie GORCE demande à Madame Marie-Luce LOISEAU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, à ce que le conseil municipal soit informé du coût du Musée de la Résistance, reste à charge pour la commune, pour l'année 2024. Madame LOISEAU lui transmettra les chiffres dès que le budget sera terminé.

Madame Sophie GORCE demande à Monsieur le Maire quelle décision a été prise au regard du poste de secrétaire générale de mairie. Le Maire répond qu'il attend la réponse de Madame KOLUDZKI pour prendre sa décision.

Monsieur Pierre WOTAWA explique à l'assemblée que le Département a accepté que des concerts aient lieu dans les églises pour le Festival de Printemps. Il a rencontré, avec Monsieur le Maire, Monsieur BERNAERT à ce sujet. La Collégiale étant disponible pour accueillir du public un concert pourrait être possible le 24 mai. Le Département accorderait une subvention aux artistes, les spectateurs participeraient à leur bon vouloir et la commune devrait participer à hauteur de 1.000,00 €.

Monsieur le Maire précise qu'à cette occasion les artistes viendraient à l'école ou au centre de loisirs pour une initiation au violoncelle. Une participation financière supplémentaire serait à la charge de l'école. Le projet est à étudier.

L'Harmonie Municipale de Bar sur Seine redonnera un concert à la Collégiale en 2026. Un an sur deux lui permet de cibler un plus grand nombre de communes.

Monsieur WOTAWA explique que la commune fait appel à la fondation du patrimoine afin de récolter des dons pour la réfection de la Fontaine Saint Hubert.

Monsieur DESMIER informe le conseil municipal qu'une classe pourrait fermée à la rentrée de septembre 2025.

Madame FASENTIEUX propose l'idée d'un RPI avec la commune de Plaines Saint Lange.

Monsieur Geoffroy PASTORET, Conseiller municipal, demande ce que l'on va faire pour la rénovation de l'aire des jeux. Il a été recontacté par la société KOMPAN. Il estime que rien n'est fait pour les enfants de la commune.

Il demande, ainsi que Madame GORCE, à ce que soit prévue au budget 2025 la somme de 50.000,00 € pour la rénovation de l'aire de jeux.

La Directrice de l'école a demandé à Monsieur DESMIER trois chaises longues. Il propose de prendre celles de la place Marcel Noël, et de les rénover pour les donner à l'école.

Il informe également le conseil que la commune a acheté un kit de sécurité pour chaque école en cas d'attentat ou catastrophe naturelle.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.